

**Débat public sur le projet de parc éolien
en mer des Deux Côtes**
**Quelles seraient les perspectives d'emploi et de
formation pour les deux régions si le projet se
réalisait ?**
Troisième table ronde thématique
Dieppe, le 17 mai 2010

Accueil

Les échanges sont animés par Philippe Marzolf, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), émanation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Sébastien JUMEL, maire de Dieppe, rappelle que l'énergie est un bien particulier, qui ne saurait être réduit à une marchandise comme les autres. De fait, le projet de parc éolien des Deux Côtes doit tenir compte des intérêts de toutes les parties prenantes. La puissance publique doit ainsi se porter garante de l'esprit d'équité qui présidera à la mise en œuvre de ce projet.

Philippe MARZOLF rappelle que la Commission du Débat Public a été saisie par la Compagnie du Vent, comme l'impose la loi du 27 février 2002 à tout porteur de projet dont le montant dépasse 300 millions d'euros. La CNDP est une autorité administrative indépendante qui organise, dans un souci de transparence et d'expression de tous les avis, les débats relatifs aux projets d'infrastructure et d'aménagement du territoire présentant un intérêt national. A l'issue d'un débat de quatre mois organisé du 28 avril au 10 septembre 2010, avec une interruption du 13 au 30 août, la CNDP émettra un avis consultatif. Le maître d'ouvrage prendra ensuite une décision. Durant toute la durée du débat, les informations seront diffusées via différents supports (journaux du débat, newsletter hebdomadaire, site Internet : www.debatpublic-eolien-en-mer.org). Dans le même temps, chacun aura la possibilité de soumettre un avis à la Commission par courrier postal ou par courriel.

Retombées économiques et filières industrielles

Table ronde n°1 :

Bernard MARTEL, président de la CCI Littoral Normand Picard

Thierry CASTELL, directeur général de la CCI Littoral Normand Picard

Gérard MERCHER, directeur général de Havre-Développement

Søren CLEMMENSEN, directeur commercial et marketing du port d'Esbjerg

.I Filières industrielles, seuil de rentabilité

Thierry CASTELL souligne que la CCI Littoral Normand Picard s'engage fortement en faveur du développement durable du territoire. 2 600 éoliennes sont aujourd'hui implantées sur l'ensemble du territoire national, produisant un volume d'électricité de 4 500 mégawatts, et représentant 10 400 emplois. L'objectif affiché par les pouvoirs publics est de parvenir à l'horizon 2020 à une production de 19 000 mégawatts terrestres et à 6 000 mégawatts maritimes (aujourd'hui inexistantes), tout en augmentant proportionnellement le nombre d'emplois générés par cette activité.

En outre, 80 % du marché européen de l'éolien sont aujourd'hui détenus par quatre principaux constructeurs, dont le Français Alstom. Pour autant, une récente étude du cabinet Capgemini établit que 150 entreprises françaises sont susceptibles d'intervenir à terme sur ce marché. Sur la base de ces éléments, la CCI Littoral Normand Picard se déclare favorable à l'installation d'un parc éolien maritime, mais à deux conditions : le respect des intérêts des pêcheurs et le maintien de l'attractivité touristique de la région.

Gérard MERCHER souligne qu'un nouveau cap technologique a récemment été franchi dans le domaine de l'éolien maritime. Toutefois, une véritable filière industrielle ne pourra exister en France que lorsqu'un ambitieux parc d'éoliennes sera constitué en mer. Le marché régional de l'éolien maritime déborde par ailleurs le seul territoire français pour concerner également les côtes du sud de l'Angleterre. Il est par conséquent essentiel de procéder à un recensement des compétences régionales afin de remporter des marchés qui s'annoncent particulièrement porteurs.

Il importe en outre, pour des raisons techniques, de construire et d'assembler les mâts des éoliennes le plus près possible des sites d'installation. Or le port du Havre répond parfaitement aux impératifs techniques qui président à la construction et à l'installation d'un parc éolien dans la Manche. S'ajoute à cet avantage le fait que l'entretien de ce parc entraînera la création de nombreux emplois pérennes. Au regard de tous ces éléments, Gérard MERCHER considère qu'il est essentiel de créer les conditions du dialogue entre les différentes entreprises du territoire, de façon à leur permettre de saisir ensemble toutes les opportunités de développement économique générées par un tel projet.

.II Plateforme portuaire

Søren CLEMMENSEN présente ensuite l'exemple du port d'Esbjerg, au Danemark, qui regroupe 80 % de l'industrie *offshore* du pays. Cette industrie représente 8 000 emplois, pour un chiffre d'affaires annuel de 930 millions d'euros. Par ailleurs, selon les dernières estimations, le parc éolien

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes
entré en fonctionnement en 2002 a permis de créer entre 2 000 et 3 000 emplois directs, auxquels s'ajoutent une multitude d'emplois indirects.

Echanges avec le public

Un participant s'enquiert du nombre d'emplois de pêcheurs détruits au Danemark sous l'effet du développement de la filière éolienne.

Søren CLEMMENSEN indique que la diminution du nombre d'emplois de pêcheurs au Danemark, incontestable depuis une vingtaine d'années, n'est pas due aux éoliennes, mais aux progrès techniques des bateaux, qui requièrent une main-d'œuvre moins importante pour une rentabilité plus élevée.

Mr LECANU, adjoint au maire de Dieppe en charge du développement durable, souligne que les caractéristiques techniques du port de Dieppe ne permettent pas d'accueillir un projet éolien, à moins de réaliser des travaux d'aménagement pour un budget de plus de 60 millions d'euros. Mr LECANU redoute par ailleurs que le nombre d'emplois créés par l'implantation d'un parc éolien dans la région ne permette pas au final de compenser le nombre d'emplois qui seraient détruits par ce même projet.

Jean-Pierre LE BAIL, président de la coopérative des pêcheurs associés du Tréport, indique que celle-ci emploie aujourd'hui 250 marins, lesquels font vivre 2 000 personnes à terre. Or il estime que l'installation d'un parc d'éoliennes dans les zones de pêche situées à proximité nuira fatalement à cette activité. Jean-Pierre LE BAIL s'inquiète par conséquent du sort réservé à ces 250 marins.

Charlotte AUBOIS, secrétaire d'une association locale, regrette que ce débat public soit organisé en semaine, alors que tous les marins pêcheurs sont en mer. Il aurait été utile de leur donner la possibilité d'exprimer leur point de vue. Charlotte AUBOIS s'enquiert ensuite du bilan carbone du port d'Esbjerg. Elle demande enfin s'il est juste de considérer qu'une éolienne entraîne en moyenne la création de deux emplois directs.

Søren CLEMMENSEN regrette de ne pas connaître le bilan carbone du port d'Esbjerg, faute d'être un spécialiste des questions environnementales.

Thierry CASTELL souligne que le rôle de la CCI est précisément de mobiliser toutes les entreprises pour leur permettre de remporter les nouveaux marchés de la filière éolienne, afin de générer le maximum d'emplois et de retombées économiques positives pour la région.

Søren CLEMMENSEN cite l'exemple de la reconversion réussie d'un pêcheur danois grâce à la création du parc éolien. Jusqu'alors en proie à de sérieuses difficultés économiques, celui-ci a choisi d'abandonner la pêche pour se consacrer au transport des touristes désireux de visiter le parc d'éoliennes. L'entreprise créée par cet ancien pêcheur est aujourd'hui florissante.

Gérard MERCHER souligne que les responsables du Port du Havre sont tout à fait ouverts à l'idée d'élaborer différents partenariats avec des entreprises locales afin de remporter les marchés liés au montage des éoliennes.

Un patron pêcheur s'enquiert des conséquences pour la faune marine de l'implantation d'un parc d'éoliennes.

Eric TAVERNIER indique que le projet de la Compagnie du Vent n'est pas encore suffisamment avancé pour que tous les résultats des études en cours soient connus.

Un responsable de la Compagnie du Vent rappelle que les Danois ont été les premiers à installer des éoliennes en mer, voilà une vingtaine d'années, alors qu'il n'existe pour l'heure aucun parc de ce type sur le littoral français. Il invite l'assistance à participer à la prochaine réunion de débat public qui sera consacrée au retour d'expérience danois.

Emplois, formation et modes de gestion

Table Ronde n°2

Philippe GOUIN, consultant du cabinet Syndex

Alain LE VERN, président du Conseil régional de Haute-Normandie

Brayima DAKYO, professeur à l'université du Havre

Olivier GONTIER, CCI Dieppe

Catherine QUIGNON-LE TYRANT, maire de Montdidier

.I Emplois induits

Philippe GOUIN souligne qu'il intervient en tant qu'expert indépendant. Une étude réalisée par son cabinet a établi que l'éolien *offshore* permettrait de créer 27 000 emplois, dont 6 000 emplois directs, à l'horizon 2020, à la condition toutefois que les objectifs du Grenelle de l'Environnement soient respectés. Cependant, la crise économique introduit un certain nombre d'incertitudes du fait des retards pris dans de nombreux programmes d'investissement. De plus, les objectifs du Grenelle 2, qui vient tout juste de débiter, restent encore à déterminer.

.II Formation

Brayima DAKYO rappelle que le paysage énergétique français est inexorablement appelé à évoluer. Il importe par conséquent de former des professionnels capables de répondre aux nouveaux défis énergétiques, d'autant plus que, dans le domaine des énergies alternatives et renouvelables, les emplois sont transversaux, polyvalents et poly-compétents, ce qui ouvre autant de possibilités de reconversion pour les marins-pêcheurs et d'opportunités de carrière pour leurs enfants. Afin d'illustrer son propos, Brayima DAKYO présente un cycle de formation mis en œuvre par l'université du Havre, en partenariat avec plusieurs entreprises de la filière énergétique.

Olivier GONTIER présente ensuite l'action menée par l'Institut Consulaire de Dieppe (ICD) dans le domaine de la formation. En plus de préparer des étudiants à des baccalauréats professionnels ou technologiques, l'ICD entend soutenir les entreprises qui souhaitent élargir leurs activités dans le secteur de l'énergie renouvelable. Différents cycles de formation continue sont donc ouverts aux

salariés qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences, notamment dans les domaines de la sécurité ou de la maintenance des infrastructures de production des énergies renouvelables.

.III Modes de gestion

Catherine QUIGNON-LE TYRANT présente l'expérience menée dans la commune de Montdidier. Voilà une huitaine d'années, la ville et le département ont décidé de soutenir les entreprises énergétiques qui souhaitaient s'implanter sur leur territoire, afin de favoriser l'emploi local et l'autonomie énergétique de la région. Ainsi, alors que les agriculteurs de la région étaient initialement opposés à l'implantation des éoliennes, ils se déclarent aujourd'hui unanimement satisfaits de leur présence sur le territoire au regard des nouveaux emplois qu'elles ont permis de créer et des nouvelles sources de revenus qu'elles ont générées. Catherine QUIGNON-LE TYRANT souligne qu'il importe avant tout de permettre aux habitants de bénéficier d'emplois pérennes, comme cela fut le cas à Montdidier et encourage les pêcheurs à « monter au créneau » pour négocier.

Echanges avec le public

Un patron-pêcheur souligne que ses parents, initialement agriculteurs, ont vu leurs terres réquisitionnées par les pouvoirs publics pour y construire des centrales nucléaires. Certains exploitants agricoles se sont alors retrouvés dans des situations professionnelles désespérées, au point de se suicider. Il redoute par conséquent que les pêcheurs soient à leur tour victimes de tels drames humains.

Un participant demande si l'énergie éolienne doit impérativement être perçue comme une source d'énergie prioritaire. Il insiste pour que la beauté des paysages ne soit pas systématiquement sacrifiée sur l'autel de l'électricité.

Catherine QUIGNON-LE TYRANT souligne que s'il a été possible pour un fils d'agriculteur de devenir patron-pêcheur, il sera également possible aux enfants des pêcheurs d'exercer des métiers différents de ceux de leurs parents. Or le développement de la filière éolienne constitue précisément une source réelle de nouveaux emplois.

Un participant rappelle que la filière éolienne n'est pas la seule en mesure de créer des emplois. Il ajoute que le premier objectif des acteurs de l'éolien reste de créer de la valeur et de générer du profit, à l'instar de n'importe quelle entreprise. Il redoute par conséquent que le projet de parc éolien en mer ne soit mené sur la base d'un chantage à l'emploi. De plus, il n'est pas certain que de nouveaux emplois seront réellement créés, puisqu'il s'agira avant tout d'emplois de substitution compensant la destruction des emplois précédents.

Un participant rappelle que la France est reconnue à travers le monde pour la beauté de ses paysages. Il insiste pour que cette réalité ne soit pas oubliée au moment de se lancer dans de nouveaux projets de développement des infrastructures énergétiques du pays, lesquels sont de toute façon compromis par la crise économique mondiale.

Un participant regrette que le débat soit si tendu. Professeur installé depuis dix ans à Dieppe, il constate que seul un élève sur dix est issu d'une famille de pêcheurs. Par ailleurs, le débat public est un moyen pour ces derniers d'obtenir des études supplémentaires s'ils le souhaitent.

Une personne de l'assistance rappelle que l'installation d'une éolienne terrestre donne lieu au versement d'un loyer au propriétaire du terrain, ainsi qu'à l'exploitant agricole dont l'activité est perturbée par cette installation. Elle regrette par conséquent qu'il ne soit pas prévu de verser une indemnité aux pêcheurs impactés par le projet d'implantation du parc d'éoliennes en mer.

Débat sur le projet de la Compagnie du Vent

Pierre LAGANDRE, directeur général adjoint de la Compagnie du Vent

Jean-Mathieu KOLB, directeur des activités offshore de la Compagnie du Vent, responsable du projet des Deux Côtes

Paul NEAU, consultant au sein du cabinet indépendant Abies

Pierre LAGANDRE rappelle que la Compagnie du Vent est une société anonyme. Après avoir installé plus de 200 éoliennes en France et au Maroc depuis une vingtaine d'années, elle exploite aujourd'hui quinze parcs éoliens en France.

Jean-Mathieu KOLB souligne que l'éolien représente un marché très porteur à l'échelle mondiale, avec une croissance de plus de 30 % en 2009, malgré la crise économique. Pour l'heure, cette croissance profite majoritairement aux pays industriels, même si dans ce domaine, la France accuse un réel retard. Le pays a pourtant les moyens de rattraper ce retard, à la condition qu'il crée les conditions d'une véritable dynamique industrielle et choisisse de privilégier l'éolien maritime. Jean-Mathieu KOLB souligne par ailleurs que la filière éolienne française peut s'appuyer sur l'expertise d'un grand nombre d'acteurs industriels, d'autant plus que la balance commerciale de la filière reste très largement excédentaire.

Dans ce contexte, le projet des Deux Côtes peut être qualifié de majeur, arrivant au bon endroit au bon moment. La Picardie et la Haute-Normandie présentent des atouts incontestables pour accueillir un projet de parc éolien en mer. La Picardie bénéficie notamment de l'implantation sur son territoire de nombreux acteurs industriels de qualité, tandis que la Haute-Normandie dispose de deux ports idéalement situés. Sans compter qu'à Dieppe et au Tréport, une grande partie des emplois sont situés dans des zones portuaires, ce qui constitue un atout de premier plan pour mener à bien les activités de maintenance, d'installation ou de stockage des équipements éoliens. En plus de cela, ce projet s'accompagne de véritables opportunités de formation au niveau local. Enfin, selon Jean-Mathieu KOLB, le projet des Deux Côtes induit la création de 1 800 à 2 100 emplois locaux, dont 650 à 900 emplois directs.

Echanges avec le public

Une participante regrette que le propos de la Compagnie du Vent ne tienne compte que de la dimension économique, sans se préoccuper de la qualité de vie des habitants ou de l'impact de son projet sur le paysage. De plus, selon elle, plusieurs études montrent que les éoliennes ne sont pas sans danger pour la santé. Au regard de ces éléments, cette intervenante se déclare farouchement opposée à ce projet.

Philippe MARZOLF rappelle que les zones d'implantation des parcs d'éoliennes sont situées sur le domaine maritime public. Il appartiendra donc à l'Etat de donner les autorisations nécessaires pour permettre ces installations.

Un participant souligne qu'il serait justifié que le choix d'implanter d'un tel parc d'éoliennes fasse l'objet d'une décision collective, impliquant la population et non pas uniquement les ingénieurs, les responsables politiques et les détenteurs de capitaux.

Yves BOINET doute qu'il soit un jour possible de mettre d'accord les partisans et les opposants aux éoliennes. Il suggère que chaque partie fasse un effort pour parvenir à un projet satisfaisant pour tous, mais trouve que « la côte a déjà donné » avec trois centrales nucléaires.

Paul NEAU, expert du Cabinet Abies, affirme pour sa part que les éoliennes ne présentent aucun risque pour la santé.

Un participant regrette quant à lui que les personnes invitées à s'exprimer lors des tables rondes ne reflètent qu'une seule opinion, évidemment favorable au projet de la Compagnie du Vent. Il demande en outre que les responsables de la société présentent des chiffres plus précis de leur activité.

Pierre LAGANDRE indique que la Compagnie du Vent regroupe 120 salariés, pour un chiffre d'affaires de 16 millions d'euros.

Un membre de la Fédération Développement Durable signale que la ville de Fruges, située dans le Pas-de-Calais, possède un parc de 70 éoliennes. Or en 2005, selon un bulletin local, on ne comptait que trois emplois directs dédiés à la gestion quotidienne de ces 70 éoliennes, et quinze emplois directs dédiés à leur maintenance. De plus, l'usine de montage des éoliennes n'a pas été construite dans la région, contrairement aux engagements qui avaient été pris initialement. De fait, les 40 emplois liés à l'implantation de cette usine n'ont pas été créés.

Un membre de l'assistance ayant travaillé sur ce chantier, affirme que les éoliennes de Fruges ont bien été montées par des techniciens français, formés, il est vrai, par des techniciens et ingénieurs allemands. Il demeure que les emplois pérennes sont tous aujourd'hui occupés par des habitants de Fruges et de ses environs.

Un représentant du cabinet PricewaterhouseCoopers affirme qu'une étude réalisée par son cabinet a établi que 850 à 900 emplois directs pourront être créés dans la région par le projet des Deux Côtes.

Pierre LAGANDRE indique que le parc d'éoliennes serait installé à 14 kilomètres au large, ce qui le rendrait presque invisible depuis les côtes.

Alexis MAHEUT regrette que les pêcheurs ne cessent de se voir imposer de nouvelles restrictions et de nouvelles contraintes, sans qu'aucune contrepartie réellement satisfaisante de leur soit jamais

Débat public sur le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes
proposée. Il affirme que le projet ne générera aucun emploi local, comme à Port 2000, et redit
l'inquiétude des pêcheurs sur ce projet.

Index

Nous n'avons pas pu vérifier l'orthographe des noms suivants :

Charlotte AUBOIS.....3

Yves BOYER.....7